

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal
du 12 juin 2012

sous la présidence de M. Francis WOLF
Commune de MOMMENHEIM

Présents : M. Joseph AMMANN – M. Alain BIETH - M. André FLECK - M. Arnaud GLASSER - M. Jean-Luc GWISS - Mme Simone HARTEK - Mme Christine HEITZ - Mme Elisabeth JAECK - M. Jeannot KLEIN - M. Joseph KUHN - Mme Bernadette MATHERN - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER - M. Maurice SCHERER - Mme Béatrice SCHNEIDER.

Absente excusée : Mme Geneviève LAUSECKER *donne procuration à M. André FLECK.*

ORDRE DU JOUR

1. **Désignation du secrétaire de séance.**
2. **Approbation du PV de la séance du 15 mai 2012.**
3. **Attribution du marché de travaux des coulées de boues.**
4. **Instauration de la participation pour l'assainissement collectif.**
5. **Acquisition d'une remorque, d'une broyeuse et d'une roto-broyeuse.**
6. **Utilisation du domaine public dans le cadre de transactions commerciales.**
7. **Rapport annuel de l'activité du réseau GDS pour l'année 2011.**
8. **Divers.**

M. le Maire salue le correspondant de la presse et notre citoyen qui vient assister à nos travaux.

M. le Maire rappelle que la Commune a été une nouvelle fois sinistrée dans la nuit du 21 au 22 mai 2012.

Le premier orage a engendré des débordements des ruisseaux, le 2^{ème} orage aux alentours de 1h30 a provoqué des déversements du Gebolsheimerbach dans la rue de Saverne et la rue du Moulin et du Rissbach dans la route de Haguenau. Le Maire remercie les membres du corps de sapeurs pompiers et de l'association de la Protection Civile qui, par leur réactivité, ont rapidement maîtrisé le sinistre.

L'assemblée se compose de 17 élus présents et 1 élu représenté : le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20h00.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article A11-212115 du CGT Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire parmi ses membres lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE Mme Béatrice SCHNEIDER**, secrétaire de la présente séance assistée par Mme Anne-Rose KLASSER.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2. Approbation du PV de la séance du 15 mai 2012.

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 15 mai 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **APPROUVE** le compte rendu de la précédente séance.

**Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance
du 15 mai 2012 par 13 Voix POUR
et 5 ABSTENTIONS.**

M. Joseph AMMANN - M. Arnaud GLASSER - M. André FLECK - Mme Geneviève LAUSECKER - M. Maurice SCHERER .

3. Attribution du marché de travaux des coulées de boues.

Le rapporteur : Le Maire

Au préalable M. le Maire informe l'assemblée que dans le programme de lutte contre les coulées de boues, il est prévu deux volets bien distincts.

Un programme de lutte dans un périmètre rapproché et un second sur un périmètre éloigné de la Commune de Mommenheim.

Le 2^{ème} volet de travaux sera réalisé à moyen terme, en concertation avec les communes membres du SICTEU.

Concernant le marché de travaux de lutte contre les coulées de boues sur le périmètre rapproché, M. le Maire rappelle que le bureau d'étude BEREST avait lancé pour le compte de la Commune un appel d'offre dématérialisé le 19 avril dernier qui s'est clôturé le 21 mai à 16 heures.

Les membres de la Commission d'appel d'offres se sont réunis en mairie une première fois le 21 mai à 18h, pour l'enregistrement des plis.

Nous avons réceptionné 2 offres, l'une de la société SCREG et l'autre de la Sté TRABET.

Le bureau d'étude BEREST a procédé à l'analyse des plis en fonction des critères d'attribution à savoir :

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des valeurs techniques et des prix des prestations.

Valeur technique	9
Prix des prestations	1

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres lors de la réunion du 29 mai et après avoir entendu le rapport d'analyse du Maître d'œuvre ont donné un avis favorable à l'offre de la Société SCREG, pour un montant de 175 710,34€/TTC.

Sur demande de Mme Christine HEITZ, M. le Maire répond que l'entretien de ces bassins sera à la charge de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code des Marchés Publics et notamment les articles 33, 40-IV, 57 à 59 et 33.I.1

Vu la délibération en date du 8 février 2011 par laquelle le Conseil Municipal a attribué la Maîtrise d'Oeuvre pour la lutte contre les coulées des eaux boueuses au Bureau d'Etude BEREST.

Vu les projets de marchés de travaux.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie les 21 et 29 mai 2012.

Le Conseil Municipal après délibération

DECIDE DE RETENIR la Sté SCREG pour effectuer les travaux pour un montant de 175 710,34€/TTC.

AUTORISE le Maire à signer le marché de travaux et tout document nécessaire à sa réalisation.

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2012.

La délibération est approuvée à l'unanimité

4. Instauration de la participation pour l'assainissement collectif.

Le rapporteur : Le Maire

- Vu l'article L 1331-7 du code de la santé publique.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'instaurer la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif à compter du 1er juillet 2012.

Le Conseil municipal décide de fixer le montant de la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif comme suit :

Maison individuelle 1 300,00€.

Habitat groupé 1 300,00€ par habitation.

Immeuble collectif 975,00€ pour chaque logement d'un immeuble collectif.

Cette participation s'appliquera aux constructions neuves, aux extensions de constructions existantes générant des eaux usées supplémentaires, aux réaménagements d'immeubles générant des eaux usées supplémentaires.

La délibération est approuvée à l'unanimité

5. Acquisition d'une remorque, d'une broyeuse et d'une roto-broyeuse.

Rapporteur : Le Maire rappelle que lors de l'établissement du budget, il était prévu de procéder à l'acquisition d'une remorque pour l'OMS.

Il était également prévu d'acquérir une roto-broyeuse et une broyeuse dont les crédits sont inscrits à l'article 2188.

Il précise que l'Agence de l'Eau Rhin Meuse subventionne le broyeur.

Il présente les 3 devis pour chacun des matériels :

ROTO-BROYEUSE :

- La société SERMA propose un devis pour un montant de 5 600 €uros HT y compris plus-value pour déport hydraulique.
- La Sté Bas-Rhin Motoculture (BRM) propose un devis pour un montant de 5 350 €uros HT.

- La Sté JARDIMAT SILOFARMER propose un devis pour un montant de 6 260 €uros HT.

REMRORQUE avec freinage hydraulique :

- La Société Bas-Rhin Motoculture (BRM) présente un devis pour un montant de 6 050 €uros HT.
- La Société SERMA présente un devis pour un montant de 6 170 €uros HT.
- La Société AGRIMAT présente un devis pour un montant de 7 000 €uros HT.

BROYEUSE :

- La société RUFFENACH présente un devis pour un montant de 11 704 €uros HT avec 1 jeu de fléaux offert d'une valeur de 500€.
- La société Bas-Rhin Motoculture (BRM) présente un devis pour un montant de 11 800 €uros HT.
- La société AGRIMAT présente un devis pour un montant de 9 900 €uros HT, mais le matériel proposé n'est aucunement comparable aux deux précédentes broyeuses.

Le Conseil Municipal,

VU l'équipement de la Commune de Mommenheim à ce jour en matière de désherbage et de balayage ;

CONSIDERANT les devis présentés par le Maire pour l'acquisition d'un broyeur, d'une remorque et d'une roto-broyeuse.

- ▶ **DECIDE** d'acquérir une roto-broyeuse, une remorque et une broyeuse
- ▶ **CHARGE** la Sté SERMA, ayant son siège social au 8, rue des Chênes à MOMMENHEIM, de la fourniture de la roto-broyeuse au prix de 5 600€.
- ▶ **CHARGE** la Sté RUFFENACH ayant son siège social au 34, rue Principale à ROPPENHEIM de la fourniture d'une broyeuse au prix de 11 704€.
- ▶ **CHARGE** la Sté Bas-Rhin Motoculture ayant son siège social au 29a, route de Haguenau à Mommenheim pour la fourniture de la remorque au prix de 6 050€.
- ▶ **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au titre des actions menées en matière de désherbage non chimique et de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'acquisition de la broyeuse.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

6. Utilisation du domaine public dans le cadre de transactions commerciales

Le rapporteur : Le Maire

Conformément à l'Article L442-8 du Code des collectivités territoriales, il est interdit à toute personne d'offrir à la vente des produits ou de proposer des services en utilisant, dans des conditions irrégulières, le domaine public de l'Etat, des collectivités locales et de leurs établissements publics.

Après délibération le Conseil Municipal décide de ne pas permettre l'utilisation du domaine public à des fins commerciales.

La délibération est approuvée par 16 voix contre le développement commercial du domaine public et 2 voix pour l'analyse au cas par cas des diverses demandes.

7. Approbation du rapport annuel 2011 sur la qualité et le prix du service public de distribution du Gaz.

Le rapporteur : Le Maire

Le Maire présente aux élus le rapport annuel 2011 sur la qualité et le prix du service public de distribution de gaz de Mommenheim. Ce rapport est consultable en mairie.

CONCESSION:

Le contrat a été signé en date du 12 octobre 1995. Il arrivera à échéance le 30 juin 2025.

Les chiffres clés de la période 2010 à 2011 :

234 points de consommation.

5,4 Millions kWh acheminés.

7 246 mètres de réseau.

Et 12k€ d'investissements

CLIENTS ET SERVICES:

Nous constatons une évolution de 5 points de livraison supplémentaires entre 2010 et 2011.

INFRASTRUCTURES:

La longueur totale du réseau de distribution s'étend sur 7 246 m, alimentant 181 branchements.

Les travaux réalisés sur la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011 se situent sur la route départementale 421, au niveau de la Plate-forme d'activités en 2 tranches : une 1^{ère} tranche sur 426 m et une 2^{ème} tranche sur 316 m.

Les perspectives de développement pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012 se situent dans la rue de la Tuilerie : 285 m, dans le lotissement AFUA : 410 m et dans la rue des Vosges : 140 m.

ELEMENTS FINANCIERS:

Les extensions et renouvellements des réseaux se montent à 12 004€.

Le réseau GDS a versé en 2011 à la Commune de Mommenheim une redevance d'occupation du domaine public relative à l'exercice 2010 d'un montant de 245,19€.

Le Maire soumet à l'assemblée la résolution suivante :

En application des dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire de présenter au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics du gaz.

Le rapport 2011 a été établi par le gestionnaire du réseau de distribution pour la concession de Mommenheim.

Il comporte des données générales, les volumes de production, les bilans d'exploitation, les données financières et les caractéristiques des réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2011 relatif au réseau de distribution du Gaz établi par le réseau GDS.

La délibération est actée à l'unanimité

8. Divers.

Salon de l'inondation :

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Haute Zorn en partenariat avec le Conseil Général organise un salon de l'inondation les 23 et 24 juin dans la salle Polyvalente de Hattmatt.

M. Arnaud GLASSER fait part à l'assemblée qu'il a lu un article dans les DNA paru le 10 juin dernier, faisant mention d'une mise en application de la part des assureurs d'une dépréciation sur les habitations en zone régulièrement inondée impactant directement les primes d'assurances.

Mme Elisabeth JAECK se renseignera sur la mise en application de ce dispositif.

Date à retenir :

La réunion du conseil de classe est avancée au 26 juin à 18h.

L'OMS se réunira les 4 juillet à 19h et 18 juillet à 20h.

Nettoyage de la commune :

M. Joseph KUHN propose aux conseillers deux soirées de nettoyage des massifs fleuris, du rond point devant la boulangerie et des abords des voies : le mercredi 27 juin de 19h à 21h et le 19 juillet de 19h à 21h.

M. Gérard MITTELHAEUSER précise que le passage du jury pour le fleurissement de la commune est prévu entre le 26 juin et le 6 juillet.

Plan canicule :

M. le Maire demande aux conseillers de signaler leurs congés d'été afin de connaître précisément les présences des élus dans la commune en cas de besoin.

Un planning sera établi dans le cadre du plan canicule.

Commission sécurité :

La commission sécurité de Brumath se réunira le 27 juin au Centre Culturel. M. Arnaud GLASSER n'étant pas disponible à cette date, il délèguera une personne du Conseil Municipal pour le représenter.

Voirie :

Mme Christine HEITZ signale un affaissement sur la piste cyclable à l'intersection de la rue des Prés et du chemin des Promeneurs. Les services techniques de la Commune procéderont à un rebouchage provisoire en attendant l'intervention des services de l'Electricité de Strasbourg.

M. Arnaud GLASSER signale un arbre à terre dans le chemin des promeneurs au niveau des habitations STAHL et MULLER.

M. Jean-Luc KEITH sera chargé de dégager la voie.

Visite de la Maison des Assistantes Maternelles de GEUDERTHEIM :

Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER remercie tous les conseillers qui se sont rendus à la Maison des assistantes maternelles de Geudertheim le 6 juin dernier.

Elle propose de constituer une Commission Petite-Enfance à l'automne et prend d'ores et déjà note des personnes souhaitant y participer.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, M. le Maire clôt la séance à 21H45.

Communications :

- Tableau récapitulatif des dépenses.
- Tableau récapitulatif des permis de construire et déclarations préalables.

Mommenheim, le 04 juillet 2012.
Le Maire
M. Francis WOLF